

## **Approche canadienne**

Le Canada ne demande pas aux autres gouvernements de respecter des normes qu'il n'applique pas lui-même. En tant que signataire de tous les principaux traités de l'ONU sur les droits de la personne, il remet régulièrement un bilan de sa propre situation aux organismes de surveillance de l'ONU. Il accepte également que le Comité des droits de l'homme de l'ONU étudie les plaintes déposées par des citoyens canadiens en vertu du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La réputation du Canada comme pays respectueux des droits de ses citoyens se trouve ainsi renforcée, et il peut donc plus facilement exhorter les autres gouvernements à se plier aux normes internationales.

Dans ses efforts pour faire progresser la situation des droits de la personne à l'échelle mondiale, la question essentielle pour le Canada est de savoir comment il peut le plus efficacement inciter les autres à respecter les principes internationaux à cet égard. Notre but ultime n'est pas de punir les gouvernements contrevenants et encore moins leurs citoyens innocents, mais plutôt d'encourager les gouvernements à respecter les droits de leurs populations.

Sur le plan bilatéral, le Canada estime que, dans la plupart des cas, la meilleure façon d'influencer un gouvernement est de poursuivre le dialogue et non de l'isoler, et aussi d'employer des mesures positives plutôt que la coercition. Le développement économique, le commerce bilatéral et les partenariats commerciaux peuvent contribuer à améliorer le climat et à accélérer les progrès en matière de droits de la personne. Entre autres mesures positives, mentionnons l'appui direct à la mise en place de pratiques et d'institutions démocratiques, la formation juridique et administrative, le soutien au processus électoral et l'envoi d'équipes d'observateurs lors d'élections.

Les instances internationales constituent souvent les instruments les plus efficaces pour influencer les gouvernements. Les Nations Unies, le Commonwealth, la Francophonie, l'Organisation des États américains (OEA) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont autant d'institutions dont les normes et les mécanismes mondialement reconnus en matière de droits de la personne confèrent à leurs décisions la légitimité et une influence accrue. Ces institutions sont des canaux cruciaux, et souvent les seuls viables, pour une action efficace. Le Canada a la réputation d'être l'un des pays qui contribuent le plus à la création d'institutions internationales vouées à la défense des droits de la personne, et le gouvernement est déterminé à renforcer ce leadership.

## **Programme d'aide au développement**

Le programme canadien d'aide au développement, administré en grande partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), est un important outil de promotion des libertés et des droits fondamentaux à l'échelle mondiale. En vue de favoriser le développement durable, le Canada s'efforce de plus en plus, dans le cadre de son programme d'aide, d'encourager le respect des droits de la personne et l'application de principes de bon gouvernement par des moyens pratiques.

Il revient avant tout aux habitants, aux organisations et aux gouvernements des pays en développement de faire progresser la situation. Ils jouent un rôle central à cet égard. De leur côté, les Canadiens et leur gouvernement apportent, par l'intermédiaire de l'ACDI, un appui crucial. L'Agence cherche à collaborer de façon attentive et sensible avec les instances des pays en développement qui peuvent le mieux contribuer à améliorer la situation.